



Heures non travailler a la demande de l'employeur

Par **vio0000**, le **12/02/2013** à **13:56**

bonjour,

je suis actuellement assistante de direction dans un société de convoyage, nous dependons de la convention collective du transport ferrovieres et aerien.

ma société est actuellement sous procedure de sauvegarde et de mon poste je vois de nombreuses infractions de mon patron: cb société utilise a d fins personnels, modification de primes et jen passe....

depuis 10 j j'ai de nombreux employées ki reviennent vers moi a ce sujet sujet: ils on des contrat mensuels de 151.67 ou 100 ou 80 et comme il n effectue pas la totalité de leur heur suite a une absence de travail et non a leur demande on leur deduit tout les mois les heures non travaillées. ca apparat sur leur bulletin de salaire comme "heures non travaillées" aujourd'hui ils reclamment a mon patron le reliquat de ttes c heures mettant en avant le fait ke ce n est pas du a leur absence ais a un manque de charge de travail et donc a une volonté du patron. du'en est-il rellement? pour moi ils sont dans leur droit de reclammer cette difference . je compte sur vos reponses afin de pouvoir les orienter au maximum
merci d avance